

Compte rendu de la séance du 23 juin 2022

Secrétaire(s) de la séance:
Patricia BOUTY

Ordre du jour:

- 1- Délibération M 57
- 2- Décisions modificatives
- 3- Projet transport à la demande
- 4- Poste de titularisation de l'ATSEM
- 5- Alimentation en électricité de L'aire de jeux
- 6- Travaux en cours
- 7- Travaux prévisionnels
- 8- Journée citoyenne
- 9- Questions diverses

Délibérations du conseil:

décision modificatives N°2 15300 - doulezon (DE 2022 012)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
20412	Subv. Public : Bâtiments, installations	7.00	
020	Dépenses imprévues	-7.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à DOULEZON, les jour, mois et an que dessus.

Décision modificative N°1 15340 - lotissement du ponson (DE 2022 013)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
168748 (040)	Dettes - Autres communes		-75102.64
168748	Dettes - Autres communes		75102.64
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à DOULEZON, les jour, mois et an que dessus.

échange de terrains avec Mr DIEZ Thierry (DE 2022 014)

La commune de Doulezon souhaite procéder à l'acquisition d'un terrain situé au lieudit PONSON afin de créer un lotissement.

Monsieur DIEZ Thierry est propriétaire du terrain cadastré D 231 sis PONSON.

Il est proposé l'échange suivant:

- La Commune de Doulezon céderait à Monsieur DIEZ Thierry les parcelles cadastrées D 234, 230 et 410 (3330m², 985m² et 980m² soit un total de 5 295m²) au lieudit PONSON.
- La commune recevrait en échange une partie de la parcelle cadastrée D 231 pour une superficie de 4 000m².

Il est précisé que les surfaces seront définitives après passage du géomètre expert.

Le lot de la Commune est évalué à 2 950 euros.

Les frais de notaire et de bornage seront à la charge des deux parties.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- Approuve cet échange
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et tout autre document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

